



ARMENTIÈRES
L'audace des trans

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20240625-M24023-AR

S²LO

DÉLÉGATION DE FONCTION

Arrêté n° M24.023

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu l'article L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122-18 du Code précité autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints,

ARRÊTONS

Article 1^{er} - Monsieur Philippe CATTOIRE, Conseiller Municipal délégué, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil, lors du mariage des futurs époux [REDACTED] qui sera célébré le samedi 29 juin 2024, à 15h30.

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'Armentières le 25 Juin 2024

Le Maire,

Bernard HAESEBROECK

Pour ampliation :
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Sandrine LEBLEU

